

Dans la rue | PAR SELÇUK



A six mois de l'Euro 2016, sortons de la politique de l'autruche en matière de sécurité

La France, organisatrice du championnat d'Europe des nations de football, est l'un des rares pays du continent à ne pas appliquer les directives en matière de prévention et d'encadrement des supporters

PAR SÉBASTIEN LOUIS

La France s'apprête à accueillir dans six mois le championnat d'Europe des nations de football dans un contexte anxieux. A cette occasion, vingt-quatre équipes s'apprêtent à disputer 51 matchs du 10 juin au 10 juillet dans dix villes. Ce qui se veut être une fête du football, à l'instar de la Coupe du monde 1998, s'annonce comme un véritable cauchemar sécuritaire.

En effet, pour la première fois le Stade de France a été ciblé par des terroristes le 13 novembre 2015. Depuis, l'état d'urgence a été instauré et, dans ces circonstances, le ministère de l'intérieur a interdit aux supporters des équipes visiteuses de se déplacer à l'occasion des matchs de Ligue 1 et de Ligue 2 durant les deux semaines qui ont suivi ces attaques. Ce fait a été accueilli avec compréhension par les groupes de supporters organisés, qui se sont montrés exemplaires dans leur comportement. Aucun débordement n'a été signalé de la part des associations de supporters ultras, régulièrement mises à l'index par les autorités. Au contraire, ceux qui coordonnent l'animation des tribunes ont multiplié les expressions de solidarité en réalisant de nombreuses scénographies et messages pour témoigner de leur empathie envers les victimes des attentats. Ces actions symboliques et spectaculaires témoignent, dans la dialectique du supportérisme ultra, si souvent décriée pour son jusqu'au-boutisme, de la cohésion de la nation au-delà de ses divergences culturelles, politiques et sportives.

Pourtant, il semble que les pouvoirs publics demeurent sourds à ces messages. Sans concertation avec les acteurs de terrain, sous couvert de protection des sécurités publiques, l'Etat prolonge les interdictions de déplacements pour mieux concentrer les forces de l'ordre à des tâches prioritaires. Ce faisant, ces arrêtés vont à l'encontre des propos du président de la République lors de l'hommage national du 27 novembre : « Nous continuerons à aller dans les stades (...) et nous pourrions aussi communier dans les mêmes émotions, en faisant fi de nos différences. »

L'AMALGAME A ÉTÉ FAIT DEPUIS LONGTEMPS PAR LES MÉDIAS, MAIS AUSSI PAR LES AUTORITÉS, POUR NE PAS DISTINGUER LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE SUPPORTEURS

Cette « jeunesse d'un peuple libre », comme l'affirme François Hollande, semble de moins en moins libre à mesure que les arrêtés se succèdent les uns après les autres et ce jusqu'à l'absurde, empêchant les supporters marseillais de se rendre à Bourg-en-Bresse pour une rencontre de Coupe de France le 16 décembre. Sous prétexte de sécurité, l'Etat mobilise une centaine de policiers durant deux jours à Ajaccio pour empêcher quatorze fans du FC Nantes de se rendre à la rencontre Ajaccio-Nantes le 5 décembre. Ils sont interpellés sur le tarmac de l'aéroport ajaccien par une compagnie de CRS à la veille du match. Le 11 décembre, il en est de même à Paris, où plusieurs dizaines de supporters lennois, dont une femme de 63 ans, sont interpellés à l'extérieur du stade. De nouveau un dispositif disproportionné de forces de l'ordre est présent, alors qu'à l'intérieur de l'enceinte des centaines de fans lennois sont présents mais sans leurs couleurs, ce qui ne les empêche pas de se manifester. Enfin, il est intéressant de noter qu'un supporter interdit administrativement de stade à Saint-Etienne a dû se présenter à 59 reprises au commissariat de sa ville en dix mois (du 11 juillet 2014 au 23 mai 2015), alors qu'une personne suspectée d'intentions terroristes l'a fait à 52 reprises en une année. Le fait de classer sur les fiches S (pour « atteinte à la sûreté de l'Etat ») certaines catégories de fans n'est-il pas un détournement des missions de l'Etat, qui doit consacrer ses moyens à des missions autrement plus prioritaires ?

« L'ÂME DU FOOTBALL PROFESSIONNEL »

L'amalgame a depuis longtemps été fait par les médias, mais aussi par les autorités pour ne pas distinguer les différentes catégories de supporters : fans, ultras et hooligans ne forment qu'un tout, que l'on ne veut pas différencier, à l'image de la Division nationale de lutte contre le hooliganisme (DNLH), qui ne voit que des déviants potentiels au sein de chaque foule sportive. Pourtant les bonnes volontés existent de part et d'autre, comme le montrent les actes de l'Association nationale des supporters (ANS), qui, dans un contexte difficile, a entrepris le chemin du dialogue et de la concertation, construisant un réseau crédible et disposant d'une expertise sur le sujet, ou encore le secrétaire d'Etat aux sports, Thierry Braillard, qui a reconnu le rôle essentiel des supporters et commencé des échanges avec eux.

Malgré cela, certaines autorités sportives, comme l'Union des clubs professionnels de football (UCPF) et la Ligue de football professionnel (LFP), restent aux abonnés absents. Le président de la LFP, Frédéric Thiriez, qui prône la transparence, la rigueur et le dialogue dans une lettre ouverte le 9 décembre, souligne que les « supporters (...) participent, chacun dans leur rôle, au succès quotidien du football

et méritent une égale considération ». Pourtant celui-ci ne daigne pas répondre à leurs sollicitations qui visent à établir un dialogue sérieux et constructif. La rigueur n'est pas de mise non plus lorsque la commission de discipline de la Ligue ferme une tribune de 15 000 personnes, à la suite de jets de trois bouteilles, de quelques pétards et d'un fumigène sur le terrain lors de Marseille-Lyon le 20 septembre. Le principe du « tous coupables » est alors appliqué sans discernement. Enfin, le gouvernement démontre sa cécité en appliquant uniquement la politique du bâton, multipliant les interdictions de déplacement depuis la loi dite Loppisi II du 14 mars 2011 (de trois arrêtés lors du championnat 2011-2012 à trente-neuf en 2014-2015) et les menaces de dissolution administrative pour les groupes contestataires.

Selon Michel Platini, le président de l'UEFA : « Les supporters constituent l'âme du football professionnel » et l'instance qu'il dirige a mis en place des exigences relatives aux responsables de l'encadrement des supporters (RES) pour mener un dialogue permanent avec les associations de fans. La France est l'un des rares pays en Europe à ne pas appliquer les directives de l'UEFA, obligatoires depuis la saison 2012-13. Notre pays n'a aucune politique préventive en la matière. De plus, le niveau de notre championnat s'affaiblit considérablement et les investissements dans les stades des dix villes organisatrices sont considérables.

Pour ne pas avoir des cathédrales dans le désert, il faut associer la composante indissociable de ce sport que sont les supporters pour réfléchir au développement du football. Il est également nécessaire de mener une véritable politique de prévention en intégrant les différents acteurs, comme les supporters ultras et les interlocuteurs qui disposent d'une expertise sur le sujet, aussi bien académiques, qu'associatifs, comme l'ANS. Qu'en sera-t-il, lorsque les dizaines de milliers de fans européens se rendront en France lors de l'Euro 2016 ? Faudra-t-il rétablir les contrôles aux frontières, jetant ainsi ce qu'il reste de l'espace Schengen aux oubliettes ? Empêcher les partisans des sélections nationales potentiellement à risques de se déplacer ? Aucun pays d'Europe ne dispose de la solution miracle pour lutter contre la violence dans les stades, mais la politique de l'autruche est la pire de toutes. Il est plus que temps d'établir un modèle, pour préparer au mieux la fête du football que doit être l'Euro et démontrer par des actes que tous, nous continuerons d'aller au stade, lieu de vie et de lien social. ■

Sébastien Louis est historien et spécialiste du supportérisme radical en Europe. Il a contribué au rapport de l'Unesco sur le racisme dans le football (novembre 2015)

En Syrie, le « califat » est voué à l'échec pour des raisons économiques

Le mouvement djihadiste contrôle le bassin de l'Euphrate syrien, un espace limité en ressources et éloigné des grands centres urbains

PAR ROMAN-OLIVER FOY

Le 29 juin 2014, Abou Bakr al-Baghdadi a décrété la restauration du « califat » dans les zones directement contrôlées par l'organisation Etat islamique, marquant sa volonté de créer un véritable Etat avec une assise territoriale. Cette ambition marque une rupture avec le modèle spatial d'Al-Qaïda, réticulaire et atterritorial.

Le pouvoir exercé par l'organisation Etat islamique suit le modèle d'Al-Qaïda dans la plupart des régions du monde où des groupes indépendants lui ont prêté allégeance. Néanmoins, dans une zone à cheval sur l'Irak et la Syrie, l'organisation Etat islamique exerce directement le pouvoir en contrôlant les appareils répressifs et judiciaires et en assurant la fourniture de services de base à la population. Côté irakien, cette organisation fondamentaliste contrôle une bande large de 200 kilomètres environ qui longe la frontière avec la Syrie. Côté syrien, elle contrôle la moitié est du pays – qui comptait avant le début de la crise environ 6 millions d'habitants, soit un quart de la population totale –, limitée au nord par les régions administrées par les indépendantistes kurdes et à l'ouest par les territoires contrôlés par le régime de Bachar Al-Assad ou des groupes rebelles.

Depuis sa prise de pouvoir, l'organisation Etat islamique tire profit des ressources du territoire qu'elle contrôle, qui lui rapporteraient quelques milliards de dollars par an et dont une bonne part se trouve dans la partie syrienne. Parmi elles, la plus importante est le pétrole, principalement exploité dans les puits situés autour de Deir ez-Zor en Syrie, auquel il faut ajouter les taxes imposées à la population, des trafics – d'œuvres d'art par exemple, pillées dans les sites archéologiques – et les denrées agricoles, dont la majorité provient des zones irriguées du bassin de l'Euphrate.

VIDE DE PUISSANCE

Malgré les richesses qu'il recèle, le bassin de l'Euphrate syrien ne constituait pas un territoire à conserver prioritairement pour l'Etat syrien. En dépit de l'importance économique du pétrole – il représentait 50 % des revenus de l'Etat syrien dans les années 2001 –, le régime baassite a abandonné cette région à l'organisation Etat islamique à partir de 2013. Le caractère marginal de ce territoire, éloigné des grands centres urbains, l'a rendu particulièrement difficile à défendre et le régime manquait de moyens militaires alors que ses fiefs sur le littoral Ouest et dans la capitale étaient prioritaires. Ce manque d'intérêt pour le bassin de l'Euphrate concerne également les autres puissances régionales, dont les préoccupations se situent le plus souvent ailleurs.

C'est sans doute ce vide de puissance qui a permis à l'organisation Etat islamique de s'implanter dans la région, et de contrôler rapidement ce vaste territoire. Néanmoins, sa structure administrative est encore légère et les ressources locales ne seront pas suffisantes pour

LE SOUTIEN DE LA POPULATION À LA FORMATION DJIHADISTE EST PLUS CLIENTÉLISTE QU'IDÉOLOGIQUE

lui permettre de remplir son ambition de créer un véritable Etat capable de redistribuer des richesses à la population tout en imposant un ordre social. La plupart des experts considèrent que le pétrole des champs de Deir ez-Zor devrait être épuisé entre 2015 et 2020, et que la production actuelle ne peut dépasser 35 000 barils par jour. L'exploitation des autres ressources en hydrocarbure nécessitera des investissements lourds, a priori impossibles à réaliser par l'organisation djihadiste. Les revenus agricoles sont également limités. D'autant plus que les infrastructures hydrauliques publiques, qui alimentent environ la moitié des terres irriguées du bassin, sont souvent vétustes et requièrent des travaux importants d'entretien, voire de renouvellement.

ACTES DE RÉSISTANCE

En outre, l'organisation Etat islamique ne s'est pas imposée naturellement dans l'est de la Syrie et le soutien de la population est plus clientéliste qu'idéologique. Lorsqu'en 2011, des manifestations contre le régime syrien étaient lancées un peu partout dans le pays, pratiquement aucune n'avait lieu dans une grande partie du bassin de l'Euphrate, ce qui signifie que la population n'était pas en rupture avec le régime. Dans les années 2000, les pratiques religieuses de ces musulmans sunnites n'étaient pas conservatrices, le port du niqab étant exceptionnel : elles étaient donc radicalement différentes de celles imposées désormais par l'organisation Etat islamique. Si cette organisation n'est pas capable d'offrir une certaine sécurité matérielle aux habitants et de s'imposer ainsi autrement que par la force, il est probable que la population locale finisse par marquer une rupture avec la formation djihadiste et adopte des actes de résistance quotidienne qui génèrent les défenseurs du « califat » dans sa stratégie de territorialisation.

Dès lors, étant donné le cloisonnement de ce territoire dont les ressources sont limitées, le projet de l'organisation Etat islamique de devenir un véritable Etat administrant le bassin de l'Euphrate n'est-il pas jusqu'à maintenant voué à l'échec ? Tenter de précipiter une rupture entre la population locale et l'organisation terroriste constitue-t-elle une option stratégique envisageable à moyen terme ? ■

Roman-Oliver Foy est professeur d'histoire-géographie. Il a effectué sa thèse de doctorat sur le développement socio-économique du bassin de l'Euphrate syrien, où il a vécu entre 2008 et 2010